

## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE COMITÉ SYNDICAL

**Mardi 18 décembre 2018 à 18 heures**

Le Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) s'est réuni en salle « Metz Métropole » de Metz Métropole située 11, boulevard Solidarité à Metz Technopôle, le mardi 18 décembre 2018 à 18 heures, sur la convocation qui a été adressée le 12 décembre 2018 par Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat Mixte du SCoTAM.

Etaient présents, absents et excusés :

Nom - Prénom	EPCI	Présents	Absents Excusés	Présence du suppléant
ABATE Patrick	CC Rives de Moselle		X	
AGAMENNONE Béatrice	Metz Métropole		X	
BAUCHEZ Jean	Metz Métropole	X		
BAUDOÛIN Daniel	Metz Métropole		X	M. ROSIER
BERGE Guy	Metz Métropole	X		
BLOUET Denis	CC Mad et Moselle	X		
BOLAY Patrick	CC Mad et Moselle		X	
BOURCET Patrice	Metz Métropole	X		
CAMBIANICA Guy	Metz Métropole	X		
CORRADI Luc	CC du Pays Orne Moselle		X	
COULETTE Michel	CC Mad et Moselle	X		
DARBOIS René	Metz Métropole		X	
DAVID Jean-Pierre	CC Mad et Moselle		X	
DEFAUX Daniel	Metz Métropole	X		
DROUIN René	CC du Pays Orne Moselle	X		
ECKENFELDER Jean-Paul	CC du Sud Messin	X		
FOURNIER Lionel	CC du Pays Orne Moselle		X	M. PELIZZARI
FREYBURGER Julien	CC Rives de Moselle	X		
GANSOINAT-RAVAINE Marie-Thérèse	CC du Sud Messin	X		
GROS Dominique	Metz Métropole		X	
GROSDIDIER François	Metz Métropole		X	
HASSER Henri	Metz Métropole	X		
HENOT François	CC du Sud Messin		X	Mme TORLOTING
HERDE Fabrice	Metz Métropole	X		
HORY Thierry	Metz Métropole		X	
HUBER Pascal	Metz Métropole	X		
ISLER BEGUIN Marie-Anne	Metz Métropole		X	
JACQUES Marcel	CC Rives de Moselle		X	M. GIRARD
KOENIG Sébastien	Metz Métropole		X	Pouvoir à M. CAMBIANICA
KRAUSENER Gilbert	Metz Métropole	X		
LE BER Jean-Yves	Metz Métropole	X		
LIOGER Richard	Metz Métropole		X	
LOGNON Etienne	CC Haut Chemin - Pays de Pange	X		
LOSCH Jean-François	Metz Métropole		X	
MAHLER Jean-Claude	CC Rives de Moselle		X	
MATELIC Vincent	CC du Pays Orne Moselle		X	
MATHIAS Arlette	Metz Métropole		X	
MULLER Christiane	CC de la Houve et du Pays Boulageois		X	

MUNIER Eric	CC du Pays Orne Moselle		X	
OCTAVE Henri	CC Rives de Moselle		X	
PETIT Christian	CC Haut Chemin - Pays de Pange	X		
PEULTIER Roger	Metz Métropole	X		
RAPP Pascal	CC de la Houve et du Pays Boulageois		X	M. ROGOVITZ
SADOCCO Rémy	CC Rives de Moselle		X	
SALLUSTI Patricia	Metz Métropole		X	
SCHMITT Jean-François	Metz Métropole	X		
SCHUTZ Philippe	CC de la Houve et du Pays Boulageois	X		
SIMON Joël	CC Haut Chemin - Pays de Pange	X		
SMIAROWSKI Stanislas	Metz Métropole		X	
SOULIER Gilles	CC Mad et Moselle		X	
STARCK Jean-Victor	CC de la Houve et du Pays Boulageois	X		
STEINMETZ Georgette	CC de la Houve et du Pays Boulageois	X		
STROZYNA Joël	Metz Métropole	X		
TORLOTING Michel	Metz Métropole		X	
VALDEVIT Bruno	Metz Métropole		X	
VETSCH Lucien	Metz Métropole		X	
WAGNER Philippe	CC Rives de Moselle	X		
WATRIN Roger	CC du Pays Orne Moselle		X	
WEBERT Marilyne	Metz Métropole		X	

Assistaient également à la réunion :

AGURAM :

- Patricia GOUT, Directrice,
- Emmanuel VIAU, Chef de projet SCoT au Pôle Planification - Grands territoires.

Metz Métropole :

- Stéphane GÉRARD, Responsable du Pôle Planification Territoriale,

Syndicat mixte du SCoTAM :

- Kamel BAHRI, Collaborateur administratif et financier,
- Fatiha DRICI, Chargée de communication - concertation,
- Béatrice GILET, Chargée de mission,
- Angélique HARMAND, Directrice,
- Julien MARCHETTI,
- Jean-Daniel HEUZÉ, Chargé de mission.

Trésorerie de Metz Municipale :

- Monsieur Philippe DELCROIX, Chef de service comptable et Responsable de la Trésorerie.

Monsieur HASSER ouvre la séance à 18 heures et constate que le quorum est atteint. Il fait l'annonce des délégués absents excusés, des remplacements et d'une procuration de vote :

- Monsieur KOENIG à Monsieur CAMBIANICA.

Monsieur HASSER présente ensuite l'ordre du jour de la séance :

- Point 1 - Adoption des procès-verbaux des Comités syndicaux des 16 et 22 octobre 2018,
- Point 2 - Communication des décisions prises par le Président,
- Point 3 - Communication de la délibération prise par le Bureau le 11 décembre 2018,
- Point 4 - Affiliation au Centre de Gestion de la Moselle et habilitation à l'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire,
- Point 5 - Avis sur le projet de modification simplifiée du SCoT Nord meurthe-et-mosellan,
- Point 6 - Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2019.

## Projets de délibération du Comité syndical

### Point 1 – Adoption des procès-verbaux des Comités syndicaux des 16 et 22 octobre 2018

Monsieur HASSER informe que les procès-verbaux des réunions de Comité syndical des 16 et 22 octobre 2018 ont été transmis par courrier électronique du 14 décembre 2018, aux délégués titulaires et aux délégués suppléants présents. Ils n'ont appelé aucune remarque de la part des délégués du SCoTAM.

Aucune observation n'est émise. **Le Comité syndical adopte ce point à l'unanimité.**

### Point n°2 – Communication des décisions prises par le Président

Monsieur HASSER informe que depuis la dernière réunion de Comité syndical, il a exercé les délégations suivantes :

1. **La signature d'un marché public pour une consultation inférieure à 221 000 € H.T. :**
  - Marché n°3-2018 : Mission de mise en forme et d'envoi de la newsletter du Syndicat mixte du SCoTAM pour un montant de 6 300 € H.T maximum (reconductions comprises, 3 années) > 1 newsletter minimum par trimestre ;
2. **La signature d'une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle :**
  - Signature du devis 201811-118556 portant Synthèse sur le fonctionnement commercial du SCoTAM" pour un montant de 1 440 € TTC.
3. **La signature d'une décision attributive de subvention** engageant le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire à soutenir l'opération "Elaboration d'un Plan de paysage" (seconde tranche) pour un montant de 15 000 €.
4. **La signature d'un contrat de location** de la Salle des Fêtes Paul Lamm de la Ville d'Hagondange, mise à disposition gracieusement le 12 novembre 2018 dans le cadre de l'Atelier Redynamisation des friches du Plan de Paysage organisé par le Syndicat mixte du SCoTAM.
5. **La signature d'une convention** avec l'Agence Régionale de Santé du Grand Est en vue de la mise à disposition à titre gracieux de fichiers de données « Captages d'eau destinée à la consommation humaine et leurs Périmètres de Protection » dans le cadre du Plan de Paysage et des études de révision du SCoTAM.

Aucune observation n'est émise. **Le Comité syndical adopte ce point à l'unanimité.**

### Point n°3 – Communication de la délibération prise par le Bureau le 11 décembre 2018

Monsieur HASSER informe que dans le cadre de la délégation partielle du Comité syndical au Bureau pour la formulation d'avis sur les PLU communaux, après consultation de la Commission Compatibilité des Documents d'Urbanisme, et suite à la lecture du rapport d'analyse, le Bureau délibérant qui s'est réuni, le **11 décembre 2018** a rendu un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de la Commune de PELTRE sous réserve de la prise en compte des demandes formulées ci-après :

## Avis sur le projet de PLU de la Commune de PELTRE

CONSIDERANT le rôle de **pôle relais** conféré à la commune de PELTRE au sein de l'armature urbaine du SCoTAM,

### **1) S'agissant des continuités écologiques et des paysages**

CONSIDERANT :

- les orientations du SCoTAM en matière de continuités écologiques et de paysages,
- les trois enjeux cibles du Plan de Paysage du SCoTAM en cours d'élaboration : la redynamisation des friches (industrielles, militaires, urbaines, coteaux), la lisibilité du territoire (entrées et traversées de villes/villages, implantations commerciales, franges d'urbanisation) et l'adaptation aux changements (climat, risque),
- les enjeux relevés dans le PLU de Peltre en lien avec ces thématiques,

**SOULIGNE :**

- **la définition d'un emplacement réservé ayant pour objectif la création d'une haie de transition entre le lotissement Champs Dorés et la zone agricole,**
- **l'identification d'Espaces Boisés Classés et d'espaces contribuant aux continuités écologiques,**
- **la localisation des cavités souterraines (propices gîtes à chiroptères) ainsi que du patrimoine bâti et paysager à protéger,**

**DEMANDE pour améliorer la cohérence d'ensemble du règlement écrit, de :**

- **Faire référence, dans le règlement écrit, à la liste des essences végétales locales figurant en annexe de celui-ci,**
- **Supprimer le terme "engazonnés" dans le règlement ("*Les délaissés des aires de stationnement doivent être végétalisés ou engazonnés*") de manière à promouvoir des formes végétales variées et à éviter les surfaces de gazon ras uniforme,**

**RECOMMANDE :**

- D'approfondir le volet qualitatif des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) en faveur d'une moindre artificialisation des espaces, d'une plus grande considération paysagère des aménagements (ex : réduction de l'imperméabilisation des parkings et des voiries, développement d'ombrières, plantations d'arbres haute-tige, utilisation d'essences végétales locales, stratification de la végétation de transition, infiltration des eaux pluviales à la parcelle, identification des perspectives paysagères à préserver, etc.).
- D'analyser les opportunités de restauration des zones de rupture ou de dégradation des continuités écologiques identifiées dans le rapport de présentation.
- D'insérer, dans le rapport de présentation, un paragraphe relatif aux précautions à prendre afin de limiter l'introduction/la propagation d'espèces invasives.

INFORME que le Syndicat mixte du SCoTAM a engagé l'élaboration d'un Plan Paysages dont les conclusions livrées en 2019 et 2020 pourront utilement être mobilisées à des fins d'amélioration des projets.

### **2) S'agissant de la production nouvelle de logements, de la programmation des équipements et de la consommation foncière afférente**

CONSIDERANT :

- les orientations du SCoTAM en matière d'habitat,
- la modification du Programme Local de l'Habitat adoptée par Metz Métropole en avril 2018 et l'élaboration en cours du 3<sup>ème</sup> PLH,
- le projet de PLU de PELTRE qui prévoit de réaliser environ 165 logements à l'horizon 2032-2034 (soit 5% à 7% de l'objectif alloué aux Pôles relais et de proximité de Metz Métropole),

CONSTATE que le projet de PLU de PELTRE affiche une ambition de développement résidentielle cohérente avec sa position au sein de l'armature urbaine du SCoTAM, prenant ainsi pleinement en

considération le niveau d'équipements et de services de la commune ainsi que le niveau de desserte en transports collectifs (polarité gare, transports urbains de la Métropole),

CONSIDERANT :

- les orientations du SCoTAM en matière de maîtrise de la consommation foncière,
- que le projet de PLU de PELTRE prévoit l'urbanisation d'environ 6,5 ha dont 3,5 ha situés en extension urbaine (secteurs Champs Dorés et Allée du cloître) et qu'il restitue, en contrepartie, 5,4 ha de secteurs d'urbanisation envisagée dans l'ancien PLU au profit des zones agricoles et naturelles dans ce nouveau projet de PLU,
- que le PADD identifie un site dédié à un nouvel équipement, sans en justifier les besoins, sa réelle nature et sans traduction réglementaire,
- que le projet de PLU de PELTRE ne répond pas aux objectifs de densité minimale dans les espaces en extension urbaine (secteurs Champs Dorés et Allée du cloître),
- l'absence d'un échéancier prévisionnel sur la réalisation des différents projets résidentiels malgré que celui-ci soit prévu au PADD,

**SOULIGNE la démarche d'intensification urbaine menée autour de la halte ferroviaire telle que préconisée par le SCoTAM,**

DEMANDE :

- **de préciser les besoins futurs en équipements de la commune (notamment sur la zone ciblée au PADD), de calibrer en conséquence les besoins en foncier, dans une logique de moindre consommation d'espaces agricoles, et de prévoir une traduction réglementaire,**
- **que l'ensemble des secteurs en extension respecte la densité minimale attendue par le SCoTAM de 25 logements/ha,**
- **que les OAP précisent l'échéancier prévisionnel sur la réalisation des différentes opérations de développement résidentiel, tel que le prévoit le PADD de PELTRE.**

### **3) S'agissant de l'accueil des activités économiques**

CONSIDERANT les orientations du SCoTAM en matière d'équilibres économiques,

CONSTATE que le projet de PLU de PELTRE intègre, par un zonage approprié et en cohérence avec les orientations du SCoTAM, la présence de la zone d'activités de PELTRE et du pôle santé de Mercy, tout favorisant l'implantation d'artisans et de commerçants dans le centre village.

### **4) S'agissant de la politique des transports et des déplacements**

CONSIDERANT :

- les orientations du SCoTAM en matière de transports et déplacements,
- que le projet de PLU de PELTRE valorise la présence de la halte ferroviaire par le réaménagement de l'espace urbain (en cours) et prévoit la création d'itinéraires doux dans son PADD et par l'inscription d'emplacements réservés,

CONSTATE que le projet de PLU de PELTRE valorise les alternatives à l'automobile par la promotion de son halte ferroviaire et des modes doux (notamment liaison village-Mettis),

INFORME qu'il est possible de préserver les chemins ruraux et de randonnées dans le règlement (article L151-38 du code de l'urbanisme).

### **5) S'agissant des actualisations et corrections utiles**

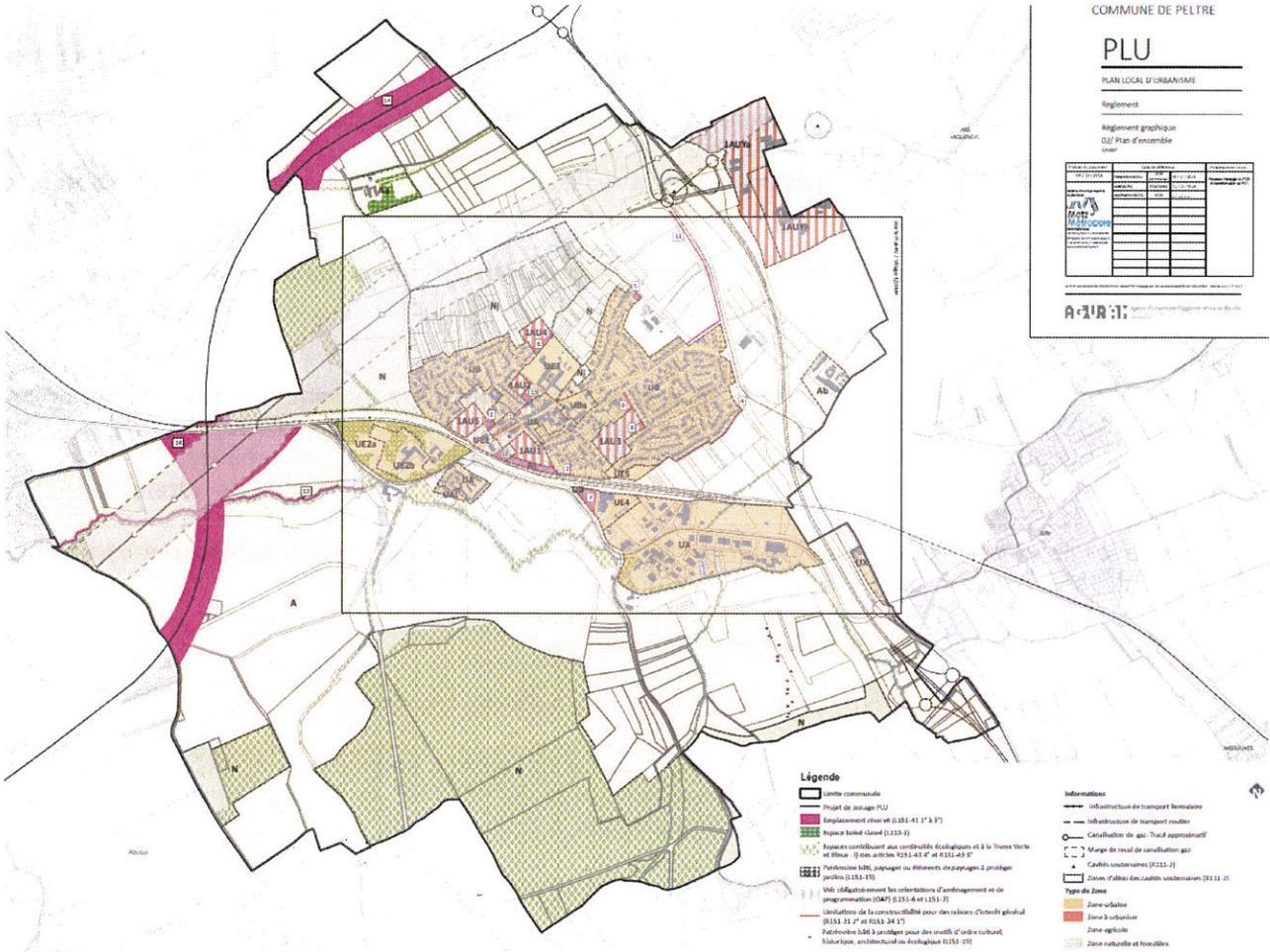
DEMANDE :

- **d'actualiser les références au SCoTAM (pages 6 et 7 du rapport de présentation),**
- **d'actualiser les références à la renaturation du ruisseau de Saint-Pierre et de ses affluents en indiquant l'état d'avancement actuel du programme (p20 du rapport de présentation).**

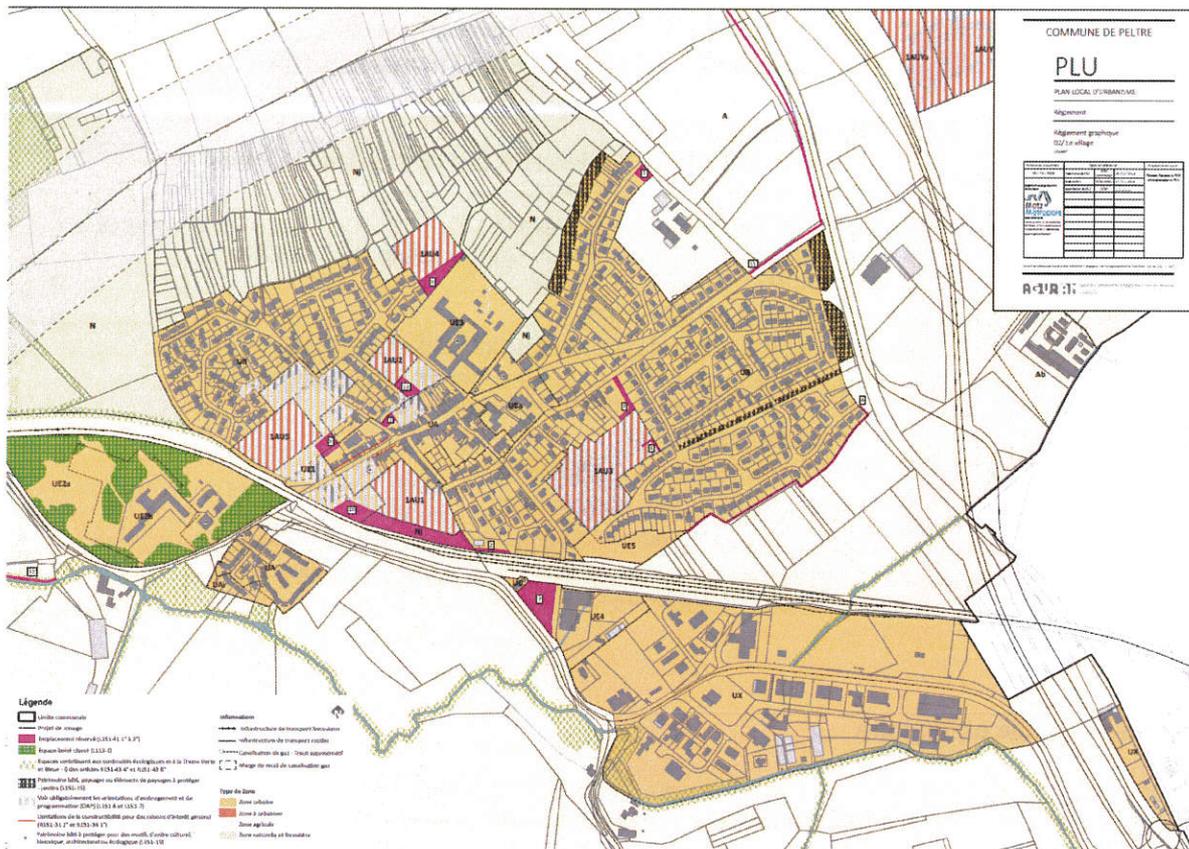
## 6) Avis conclusif

EMET un **avis favorable** sur le projet de PLU arrêté de la Commune de PELTRE **sous réserve** de la prise en compte des différentes demandes.

### Règlement graphique



## Règlement graphique – Zoom sur le village de PELTRE



Aucune observation n'est émise. **Le Comité syndical prend acte de cette délibération.**

### Point 4 – Affiliation au Centre de Gestion de la Moselle et habilitation à l'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire

*Madame HARMAND présente le diaporama.*

En préambule, Madame HARMAND précise comme annoncé lors des points d'informations diverses en Bureau du 21 juin 2018 et Comité syndical du 3 juillet 2018, le Syndicat mixte du SCoTAM envisage de recruter son propre personnel et de mener une politique en ressources humaines attractive de manière autonome. Actuellement, le vacataire recruté par délibération du 3 juillet 2018 poursuit son travail d'analyse. Sans attendre toutes les conclusions de ce travail, le Syndicat mixte a d'ores et déjà décidé de s'affilier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, dont le siège social est fixé à MONTIGNY-LES-METZ. Il est rappelé que l'affiliation au Centre de Gestion est obligatoire pour les établissements publics de moins de 350 agents.

## AFFILIATION AU CDG 57

### Affiliation

- **Obligatoire** pour les établissements < 350 agents
- Une **cotisation** de base de 0,72% de la masse salariale

### Missions



- **Missions obligatoires :**
  - >> Bourse de l'emploi, organisation des concours et examens, Créations et vacances d'emplois
  - >> Gestion des carrières des agents
  - >> Fonctionnement des CAP, du Comité technique, du Conseil de discipline, du Comité médical
  - >> Gestion du droit syndical
  - >> Gestion des agents victime d'un incident de carrière
  - >> Prévention des risques professionnels, insertion/maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap
- **Missions facultatives :**
  - >> Informations statutaires & actualités
  - >> Gestion des agents contractuels
  - >> Mise en place d'un contrat groupe d'assurance statutaire
  - >> Médiation préalable obligatoire = expérimentation à titre gracieux si confiée avant le 31/12/18



COMITE - 18/12/2018

### La médiation préalable obligatoire

Il s'agit d'une mission facultative. La participation du Centre de Gestion de la Moselle à l'expérimentation implique que cette dernière soit applicable par principe « *aux collectivités et établissements publics territoriaux [...] ayant confié au plus tard le 31 décembre 2018 au centre de gestion de la fonction publique territoriale dont ils relèvent, au titre de la mission de conseil juridique prévue au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, une mission de médiation en cas de litige avec leurs agents* ».

Le champ réglementaire concerne les décisions administratives suivantes :

- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 (« le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire ») ;
- Les décisions administratives individuelles défavorables en matière de détachement et de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels aux articles 15,17,18 et 35-2 du décret du 15 février 1988;
- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel l'issue d'un congé mentionné ci-dessus;
- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Les décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application de l'article 6 sexies de la loi du 13 juillet 1983.
- Les décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par l'article 1er du décret du 30 septembre 1985.

Ainsi, tout contentieux engagé avec l'un des agents et entrant dans le champ prévu par la réglementation serait soumis à la saisine préalable du médiateur représenté par le Centre de Gestion de la Moselle.

En pratique, la collectivité informera l'agent de son obligation de saisir le médiateur dans le délai de recours contentieux et devra lui communiquer les coordonnées de ce dernier. Si l'agent ne saisit pas le médiateur, le juge refusera d'examiner la requête et transmettra le dossier au médiateur.

Le médiateur, ainsi saisi, engagera dès lors la procédure de médiation au cours de laquelle il réunira les parties dans des conditions favorisant le dialogue et la recherche d'un accord.

Conformément à l'article 22 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, « les dépenses supportées par les centres de gestion pour l'exercice de missions supplémentaires à caractère facultatif que leur confient les collectivités ou établissements sont financées par ces mêmes collectivités ou établissements, soit dans des conditions fixées par convention, soit par une cotisation additionnelle ».

Toutefois, afin de favoriser le développement de cette nouvelle mission et ainsi assurer l'aspect qualitatif de l'expérimentation, les membres du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Moselle ont décidé de proposer la gratuité du service pour les collectivités affiliées pendant la durée du processus.

Aucune observation n'est émise, **le Comité syndical adopte à l'unanimité la motion suivante :**

#### **A) Affiliation du Syndicat mixte du SCoTAM au Centre de Gestion de la Moselle**

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT de l'Agglomération Messine de s'affilier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,

*Le Bureau entendu,  
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,*

DECIDE :

- De s'affilier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, dont le siège social est fixé au 16 rue de l'Hôtel de Ville - 57957 MONTIGNY-LES-METZ,
- De verser au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, la cotisation s'élevant à 0,72 % de la masse salariale du Syndicat mixte du SCoTAM fixée par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle du 23 novembre 2016,

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat mixte, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

#### **B) Habilitation à l'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire**

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT de l'Agglomération Messine de favoriser les modes de résolution amiable des contentieux,

*Le Bureau entendu,  
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,*

CONSIDERANT l'intérêt de favoriser les modes de résolution amiable des contentieux,

DECIDE de donner habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et d'engager le Syndicat mixte du SCoTAM dans le processus de l'expérimentation,

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat mixte, ou son représentant, à signer la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire, jointe en annexe et à signer tous les autres actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

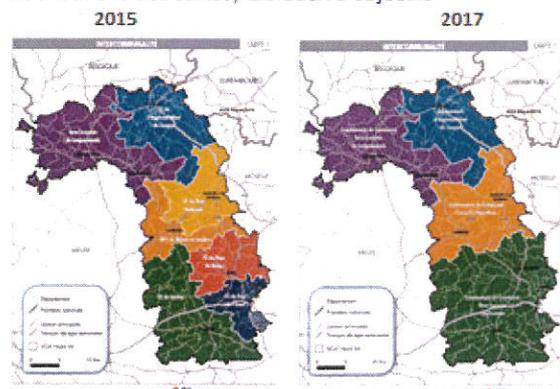
## Point 5 – Avis sur le projet de modification simplifiée du SCoT Nord 54

Madame HARMAND présente le diaporama.

Le Syndicat mixte du SCoTAM a réceptionné le 22 octobre 2018 le projet de modification simplifiée du SCoT Nord 54. Il est appelé à formuler un avis, avant le 18 janvier 2019, sur le projet de modification simplifiée du SCoT Nord 54 en qualité de personne publique associée et conformément aux articles L.143-32, L.132-7 du Code de l'Urbanisme.

### MODIFICATION SIMPLIFIEE DU SCoT NORD 54

- Prise en compte des évolutions territoriales  
=> Actualisations des cartes, tableaux d'objectifs



- Clarification de certaines orientations du DOO
- Corrections d'erreurs matérielles
- = Modifications ayant aucune incidence sur l'économie générale du document approuvé en 2015

COMITE – 18/12/2018

### Objectifs et contenu du projet de modification simplifiée du SCoT Nord 54

Le SCoT Nord 54 a été approuvé le 11 juin 2015. Il couvrait alors 116 communes réparties en 7 Communautés de communes et une commune isolée.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le paysage territorial a évolué suite à la fusion de certaines intercommunalités, à la transformation d'une Communauté de communes en Communauté d'agglomération et à la création d'une commune nouvelle.

Au cours des 3 années de mise en œuvre du SCoT, quelques difficultés ont été constatées :

- dans l'application du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) due à l'interprétation de certaines orientations,
- dans l'exercice de compatibilité de divers documents d'urbanisme et actes d'urbanismes avec le SCoT.

Le Comité syndical du SCoT Nord 54 a donc pris l'initiative de modifier le SCoT pour :

- Prendre en compte l'évolution administrative du territoire,
- Reformuler le contenu de certains objectifs et orientations du DOO du SCoT,

En exemples :

- o Dans l'application du schéma d'accueil des activités économiques, le Syndicat mixte du SCoT Nord 54 souhaite que les zones dites "locales" identifiées peuvent faire l'objet d'une

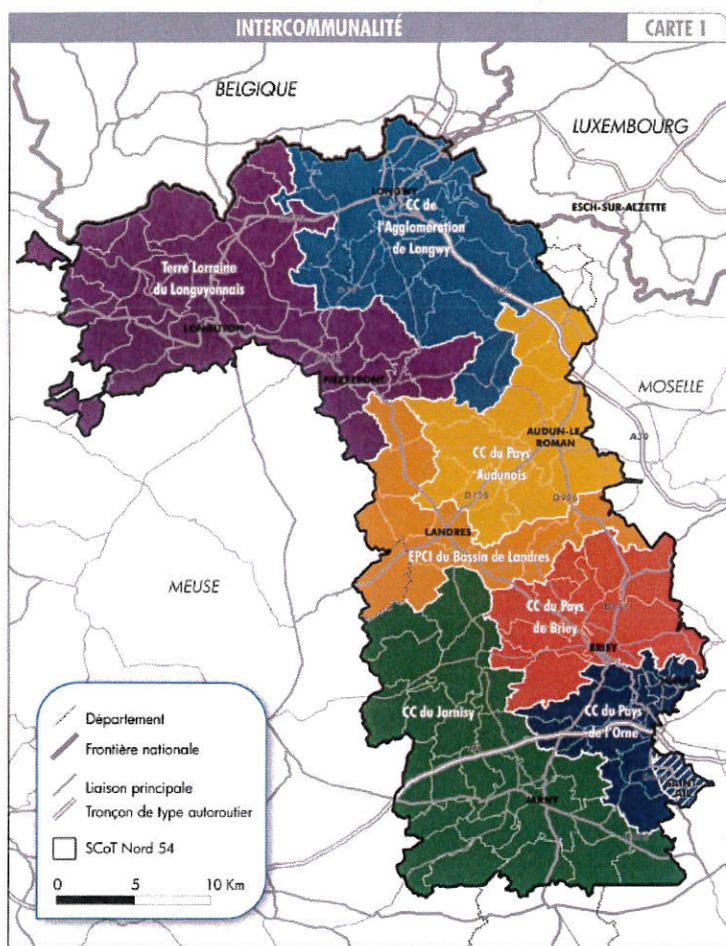
mutabilité à condition que celles-ci soient des zones mixtes (faisant l'objet d'une OAP) et répondent aux exigences de densité, desserte par les TC...).

- Dans le cadre de la mise en œuvre d'une réflexion intercommunale de l'habitat, le Syndicat mixte du SCoT Nord 54 recommande que préalablement à celle-ci, un diagnostic de l'habitat et de la capacité d'accueil soit réalisé afin de définir une répartition des objectifs de logements par commune au sein de chaque polarité.
- Corriger des erreurs mineures.

**Les ajustements opérés ne modifient ni le PADD, ni les grands équilibres du SCoT Nord 54. Elles consistent en des actualisations de périmètres institutionnels et apportent des clarifications aux orientations et objectifs pour faciliter leur application.**

### Evolution territoriale au sein du SCoT nord 54

Composition du territoire du SCOT approuvé le 11 juin 2015

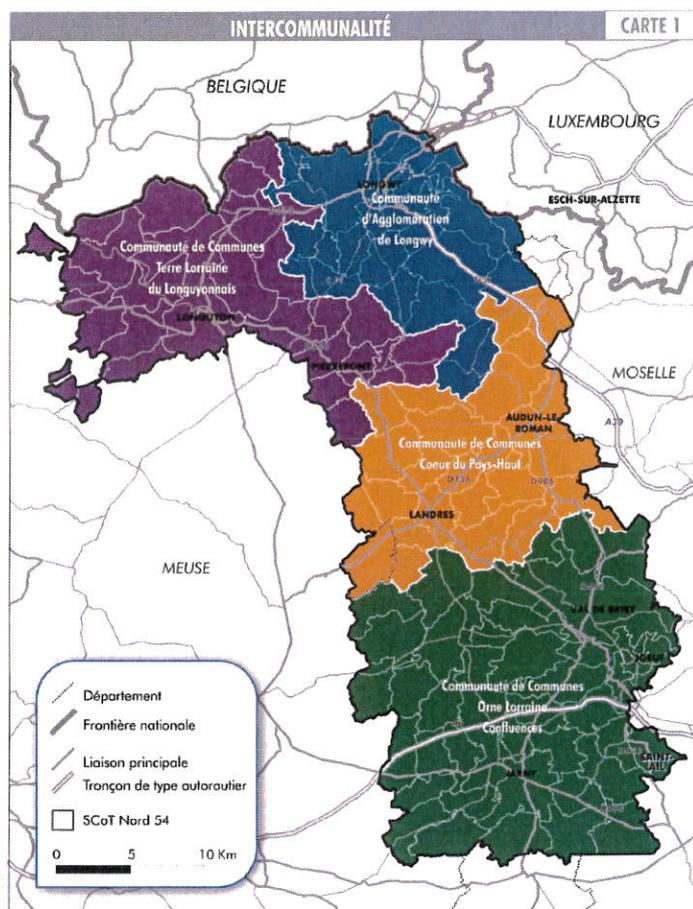


Source : ACAPE



ACAPE, avril 2015

Evolution du territoire du SCoT au 1<sup>er</sup> janvier 2017



Sources : ACAPE



août 2018

Aucune observation n'est émise, le **Comité syndical adopte à l'unanimité la motion suivante** :

CONSIDERANT que les modifications proposées ne bouleversent pas les grands équilibres du SCoT Nord 54 et qu'elles consistent en des actualisations de périmètres institutionnels et des clarifications d'objectifs et d'orientations pour faciliter leur application,

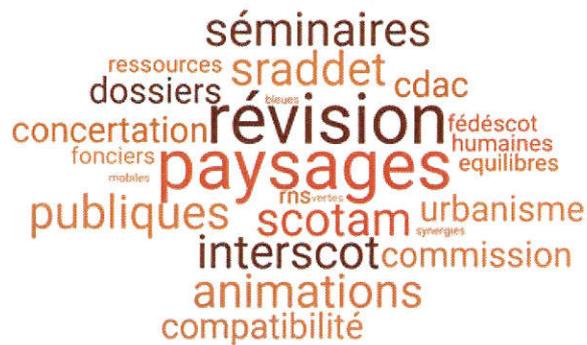
EMET un **avis favorable** sur le projet de modification simplifiée du SCoT Nord 54.

## Point 4 – Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2019

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur HASSER engage le débat d'orientation budgétaire de l'année 2019 sur la base de la note explicative de synthèse qui a été jointe au dossier de convocation.

Madame HARMAND dresse le bilan des réalisations de l'année 2018 en présentant le diaporama suivant :

### DOB >> RÉALISATIONS 2018



10

COMITE – 18/12/2018

### DOB >> RÉALISATIONS 2018

**Poursuite des travaux de révision du SCoTAM**

- 3 séminaires élus, techniciens EPCI, PPA
- Rencontres EPCI (techniques, politiques)
- Association des PPA (échanges, réunions)
- 4 COPIL (Equilibres fonciers, PADD)
- 2 manifestations publiques
- Informations régulières en Comité syndical



#### Séminaires



#### Apéro'SCoT



11

COMITE – 18/12/2018

## DOB >> RÉALISATIONS 2018

### Les actions de communication

=> Axées sur la révision du SCoT et le Plan de Paysage

Flyer  
Invitations  
Vidéos  
Conférence de presse  
Kakémonos  
Plaquette institutionnelle  
Chaîne You tube  
SCoTAM'actu

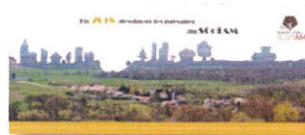


12

## DOB >> RÉALISATIONS 2018

### Engagement des travaux du Plan de Paysage

- 7 Arpentages EPCI (élus + agents)
- 2 j d'audition d'acteurs locaux
- 6 j d'ateliers (2 par enjeu)
- 2 ApéroSCoT
- 4 vidéos



13

COMITE - 16/12/2018

## DOB >> RÉALISATIONS 2018

### Suivi des démarches d'urbanisme

- 21 démarches suivies
- 11 avis PLU rendus
- 4 réunions de la CDU
- 7 permis d'aménager / PC examinés, 1 ZAC, 1 ZAD, 1 étude d'impact, 1 demande de dérogation à l'urbanisation limitée
- Participation à la démarche préalable à la prise de compétence PLUI de Mad&Moselle

### Suivi des PLH

- Suivi et participation aux réunions PLH de la CCPOM et de Metz Métropole

### Suivi des autorisations commerciales

- 11 réunions de CDAC en 2018
- Examen préalable des 13 dossiers



14

COMITE - 18/12/2018

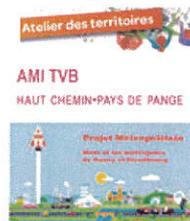
## DOB >> RÉALISATIONS 2018

### Suivi SRADDET

- Participation aux réunions techniques, politiques, territoriales, restitutions
- Analyses/contributions aux documents
- Points d'étape avec le Groupe de suivi
- Informations en Bureau et Comité
- Travaux conjoints menés avec l'InterSCoT et 26 SCoT du Grand Est
- Participation à la conférence métropolitaine du sillon lorrain

### Suivi des autres démarches

- ZAC de Frescaty
- Ateliers Rupt-de-Mad
- GéoGrandEst
- CODEC de Rives de Moselle
- PCAET de Rives de Moselle
- SLGRI
- A31 bis
- ClimatCités
- Démarche de PAT
- Projet métropolitain
- ...



15

COMITE - 18/12/2018

## DOB >> RÉALISATIONS 2018

### Valorisation des études

- **Enquête déplacements**
  - >> Diffusion de 5 nouveaux portraits de territoire
  - >> Présentation des résultats dans les EPCI
  - >> Exploitation de l'EGDT pour les PLH, PLUI, PCAET
- **Stations intermodales**
  - >> Développement du concept en 2018
  - >> Progression de la municipalité dans la définition de son projet urbain
  - >> Expérimentation à Verny d'un TAD



16

COMITE - 18/12/2018

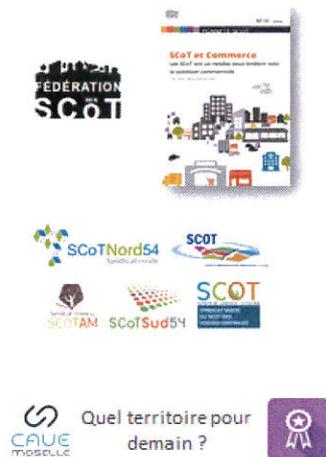
### Échanges

Madame GANSOINAT-RAVAINE précise que le transport à la demande, actuellement en expérimentation à Verny, est assuré à des horaires définis par la ligne 64 déjà fonctionnelle. Elle ajoute que la Région Grand Est prépare son nouveau schéma de mobilité pour la fin de l'année 2019 et que si cette expérimentation est concluante, elle pourrait donner lieu à un service continu de "TAD aménagé" entre Verny et Metz.

## DOB >> RÉALISATIONS 2018

### Développement des partenariats & des travaux en réseaux

- **FédéSCoT**
  - >> suivi des chantiers législatifs, contributions aux réflexions/études
  - >> participations aux instances
- **InterSCoT**
  - >> co-pilotage technique avec SCoT Multipôle Sud Lorraine
  - >> sur les travaux du SRADDET : contributions, rencontres politiques, réunions techniques
- **CAUE 57**
  - >> préparation d'un concours à destination des scolaires : mobilisation d'une équipe pédagogique, préparation du kit pédagogique



17

COMITE - 18/12/2018

## DOB >> RÉALISATIONS 2018

### Le chantier des Rencontres Nationales des SCoT à Metz s'ouvre en 2018

- Janvier : présentation de la candidature
- Février : lauréat de l'organisation des prochaines RNS à Metz
- Juin : Centre des congrès R. Schuman réservé
- Septembre : réunion du groupe projet & démarrage des préparatifs
- Octobre : thème validé & début du travail sur le programme + visite du OCRS
- Décembre : identité visuelle validée & 1er save the date



COMITE - 18/12/2018

16

### Échanges

Monsieur ECKENFELDER informe que Madame Sabine FRANCOIS (ancienne déléguée SCoTAM et habitante de Fleury) travaille désormais à la Région Grand Est sur les questions de transitions énergétiques. Le Syndicat mixte pourrait la contacter pour évoquer un partenariat éventuel pour ces Rencontres des SCoT.

Monsieur HASSER sollicite les membres du Comité Syndical afin qu'ils puissent mettre en contact le Syndicat mixte du SCoTAM avec des entreprises / partenaires privés qui pourraient sponsoriser la manifestation.

Monsieur CAMBIANICA note que les secteurs du numérique et de l'énergie sont en pleine voie de développement sur le territoire du SCoTAM (PSA, Schneider électrique,...).

Monsieur ECKENFELDER cite en exemple la société WIESSMAN à Faulquemont. Monsieur BLOUET cite également l'UEM.

Madame TORLOTING précise également que le projet développé par la société SMART est promoteur au niveau économique.

## DOB >> RÉALISATIONS 2018

**Le chantier « Ressources humaines » s'ouvre en 2018**

- Juin/Juillet : engagement des réflexions & création emploi vacataire
- Octobre : début de la mission de préfiguration

↓

- Août/sept 2019 : transfert du personnel
- MI-2020 : déménagement dans de nouveaux locaux

19



COMITE - 18/12/2016

## DOB >> ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

### 5 projets majeurs

- **Intégration du personnel SCoTAM au Syndicat mixte**
  - >> enveloppe budgétaire basée sur 5 ETP = 280 000 € en année pleine, avec création d'emploi fonctionnel de direction
  - >> inclus tous les frais connexes (formations, remboursements de frais de déplacements, action sociale...)
  - >> BP 2019 impacté sur 4 à 5 mois, au prorata du temps de travail
- **Adaptation de la convention de moyens généraux avec Metz Métropole**
- **Organisation des 14èmes RNS des SCoT à METZ**
  - >> frais liés à l'organisation de la manifestation
  - >> budget de 145 000 €, autofinancement de 20 000 €
  - >> partenaires facilitateurs et engagés (Metz Métropole, InspireMetz)
  - >> recherche de subventions / partenariats
- **Poursuite des travaux de révision**
  - >> études confiées à l'AGURAM et à Even Conseil
- **Poursuite du Plan de Paysage**

20

COMITE - 18/12/2016

## DOB >> ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

### Mais également

#### ▪ Fonctionnement habituel de la structure

>> réunions des instances, gestion administrative et financière, actions de communication

#### ▪ Missions courantes du Syndicat mixte

>> suivi des dossiers d'urbanisme, accompagnement des communes et EPCI dans la mise en compatibilité, production d'avis...

#### ▪ Travaux en InterSCoT

>> conduite de travaux/études en commun, suivi et contributions au SRADDET, co-pilotage technique de l'InterSCoT

#### ▪ Participation aux réflexions de la FédéSCoT

>> adhésion à la FédéSCoT, participation aux instances et aux contributions/études/travaux

#### ▪ Travaux en partenariats

>> CAUE, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, PNRL... : mise en place de conventions de partenariats pour la mise en œuvre des actions du Plan de Paysage et du SCoTAM

21

COMITE - 18/12/2018

## DOB >> ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

### Participation des membres stable

2017 = 635 077,40 €

2018 = 635 203,50 €

1,30 € / hab.

### Equipe SCoT

Effectif stable de 5 agents

Mais temps de travail équivalent à 4,4 ETP

▪ Une **contribution qui évolue peu**, corrélée au dynamisme démographique

▪ Une constante recherche de sources de **financement ou subvention** complémentaire : **6 dossiers/demandes formulées en 2018** pour le Plan de Paysage et la Révision du SCoTAM

▪ Une maîtrise des dépenses de fonctionnement : **dépenses en baisse depuis 2016** (hors salaires)

▪ **Prospective budgétaire 2019-2021** (base stagnation démographique, 5 ETP, configuration actuelle de l'équipe dans MM)

>> fin 2021 : excédent de fonctionnement totalement consommé ne permettant plus de combler un éventuel déficit en fonctionnement

>> dès aujourd'hui, plus de possibilité d'engager de nouvelles études

#### ▪ Propositions budgétaires

>> augmentation de la participation des membres dès 2019 >> 3 scénarios

>> ajustement de la subvention AGURAM dès 2020 en fonction du volume de travaux confiés après la révision du SCoTAM

22

COMITE - 18/12/2018

## DOB >> ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

✓ Situation actuelle à 1,30€/hab. : « intégration du personnel »



✓ Scénario 1,40€/hab. : « intégration du personnel + études » + 41 000€



✓ Scénario 1,50 €/hab. : « intégration du personnel + nouvelles études ou mission + souplesse moyens généraux » + 82 000€



✓ Scénario 1,60 €/hab. : « intégration du personnel + nouvelles études/missions + moyens généraux/évolution de la structure » + 123 000€



**Proposition:** réaliser une augmentation en 2 temps sur les années 2019 et 2020

COMITE - 18/12/2018

La réévaluation proposée à compter de 2019 se répartirait comme suit (dans l'attente de la publication du recensement INSEE 2016 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019) :

### HYPOTHESES D'EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

1) 1,40 € / hab. 2) 1,50 € / hab. 3) 1,60 € / hab.

EPCI Membres	Contribution actuelle 2018 1,30 € / hab.	1) Projection contribution financière 2019 1,40 € / hab.	2) Projection contribution financière 2019 1,50 € / hab.	3) Projection contribution financière 2019 1,60 € / hab.
<b>Metz Métropole</b>	292 375,20 €	314 865,60 € + 22 490,40 € par rapport à 2018	337 356,00 € + 44 980,80 € par rapport à 2018	359 846,40 € + 67 471,20 € par rapport à 2018
<b>CC du Pays Orne - Moselle</b>	70 850,00 €	76 300,00 € + 5 450,00 € par rapport à 2018	81 750,00 € + 10 900,00 € par rapport à 2018	87 200,00 € + 16 350,00 € par rapport à 2018
<b>CC Rives de Moselle</b>	67 541,50 €	72 737,00 € + 5 195,50 € par rapport à 2018	77 932,50 € + 10 391,00 € par rapport à 2018	83 128,00 € + 15 586,50 € par rapport à 2018
<b>CC de la Houve et du Pays Boulageois</b>	30 720,30 €	33 083,40 € + 2 363,10 € par rapport à 2018	35 446,50 € + 4 726,20 € par rapport à 2018	37 809,60 € + 7 089,30 € par rapport à 2018
<b>CC Mad et Moselle</b>	26 858,00 €	28 924,00 € + 2 066,00 € par rapport à 2018	30 990,00 € + 4 132,00 € par rapport à 2018	33 056,00 € + 6 198,00 € par rapport à 2018
<b>CC du Haut Chemin - Pays de Pange</b>	25 524,20 €	27 487,60 € + 1 963,40 € par rapport à 2018	29 451,00 € + 3 926,80 € par rapport à 2018	31 414,40 € + 5 890,20 € par rapport à 2018
<b>CC du Sud Messin</b>	21 334,30 €	22 975,40 € + 1 641,10 € par rapport à 2018	24 616,50 € + 3 282,20 € par rapport à 2018	26 257,60 € + 4 923,30 € par rapport à 2018
<b>Total</b>	<b>535 203,50 €</b>	<b>576 373,00 €</b> + 41 169,50 € par rapport à 2018	<b>617 542,50 €</b> + 82 339,00 € par rapport à 2018	<b>658 712,00 €</b> + 123 508,50 € par rapport à 2018

Concernant la proposition d'augmentation de la participation financière des EPCI membres, Monsieur HASSER précise que le Bureau qui s'est réuni le 11 décembre dernier, a proposé une augmentation en deux temps entre 2019 et 2020.

Monsieur ECKENFELDER suggère une augmentation à 1,40 € / habitant en 2019 et à 1,50 € / habitant en 2020.

Monsieur BAUCHEZ précise que les EPCI sont contraints financièrement et qu'une augmentation de la participation financière des membres pourrait être difficilement acceptée par les EPCI.

Monsieur HASSER souligne la qualité et la quantité de travail assumée par une équipe restreinte. Il ajoute que l'équilibre est fragile et souhaite que les membres du Comité défendent la situation du personnel au sein de leurs intercommunalités.

Monsieur ECKENFELDER invite également le Comité syndical à ne pas focaliser sur le transfert du personnel et à envisager des perspectives d'avenir pour le Syndicat mixte. Le Syndicat mixte est effectivement monté en puissance de par le champ de ses missions/études et thématiques qu'il couvre. Il est ainsi certain que les EPCI auront davantage besoin de son ingénierie.

Monsieur CAMBIANICA reconnaît l'intérêt du SCoTAM et la qualité des réunions/séminaires qu'il organise et auxquelles il a eu l'occasion de participer en tant que délégué. Le SCoTAM est un outil permettant de créer du lien entre les intercommunalités et de progresser ensemble dans nos réflexions. Toutefois, une augmentation de la participation financière des membres à 1,60 € / habitant paraît difficile car Metz Métropole s'est engagée contractuellement à maîtriser ses dépenses de fonctionnement de manière drastique<sup>1</sup>.

Monsieur ECKENFELDER invite les élus de la Metz Métropole à ne pas freiner le développement des autres intercommunalités du Syndicat mixte en s'opposant à toute augmentation de la participation financière.

Monsieur BERGE détaille la situation financière de Metz Métropole. Elle est concernée par un goulot d'étranglement affectant son budget. Il s'agit "d'un problème mécanique" et non lié à un déficit de recettes.

Monsieur HASSER confirme que Metz Métropole est affectée financièrement par cette situation inédite de par son statut récent de Métropole.

Monsieur LE BER demande des informations sur le Syndicat mixte du SCoT de l'Agglomération Thionvilloise (SCoTAT).

Madame HARMAND répond que le SCoTAT est piloté par le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Portes de France. Il ne dispose pas de personnel propre hormis une secrétaire qui assure le suivi administratif et financier de la structure. La situation n'est donc pas comparable.

Monsieur FREYBURGER précise que son intercommunalité soutiendrait une augmentation de la participation financière des membres à +0,10 € / habitant par rapport à 2018.

Monsieur DROUIN explique qu'en raison de l'excellent travail fourni par l'équipe du Syndicat mixte (démarche Plan Paysage par exemple), la CCPOM soutiendrait la même augmentation de la participation financière des membres.

Monsieur SCHUTZ rappelle qu'en tant que récente intercommunalité ayant rejoint le SCoTAM, les élus de leur EPCI mesurent toutes les opportunités et "bienfaits" d'une structure aussi dynamique que le Syndicat mixte. Elle favorise / impulse une dynamique de changement et de développement de nos EPCI. Il cite le

---

<sup>1</sup> Dans sa loi de programmation des finances 2018-2022, l'État a inscrit l'obligation pour les collectivités publiques de signer un contrat triennal avec lui visant à plafonner l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an pendant cinq ans.

Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) engagés par l'intercommunalité et soutenus par le Syndicat mixte.

A l'issue des échanges, **le Comité syndical s'accorde sur une augmentation de la participation financière des EPCI membres en deux temps comme suit :**

- 1,40 € / habitant en 2019 soit +0,10 € / habitant par rapport à 2018,
- 1,50 € / habitant en 2020 soit +0,10 € / habitant par rapport à 2019.

Le Budget Primitif 2019 sera construit sur cette base.

Plus aucune observation n'est émise. **Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires pour l'année 2019 sur la base de la note explicative de synthèse qui a été jointe au dossier de convocation.**

L'ordre du jour du Comité syndical étant clos, Monsieur HASSER passe à la présentation des points d'informations diverses.

**Ordre du jour**

1. Adoption des PV des 16/10/18 et 22/10/18
2. Communication des décisions prises par le Président
3. Communication des décisions prises par le Bureau
4. Affiliation au Centre de Gestion de la Moselle
5. Avis sur le projet de modification simplifiée du SCoT Nord 54
6. Débat d'orientation budgétaire pour 2019

Points d'informations diverses :

Agenda & actualités // intégration du personnel SCoTAM // retours sur le séminaire Tous mobiles

25

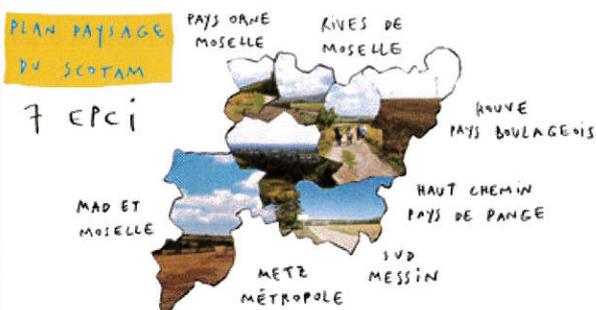
COMITE - 18/12/2018

Madame HARMAND présente les points d'informations diverses :

## ACTUALITES & PERSPECTIVES >> PLAN DE PAYSAGE

### Agenda

- 22.01.19 : restitution du diagnostic (16h-18h)
- 12.03.19 : séminaire consacré aux objectifs de qualité paysagère (OQP)
- 25.04.19 : atelier du DOO sur les OQP
- 2nd semestre 2019 : travaux sur le programme d'actions



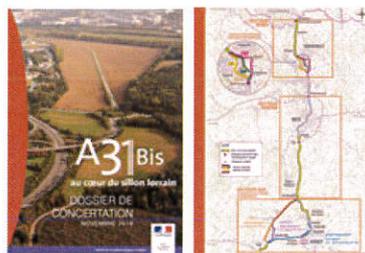
27

COMITE - 18/12/2018

## AUTRES ACTUALITES

### A31 bis

- Concertation publique de **nov 2018 à fév 2019 inclus** > l'avis du SCOTAM pourra être déposé dans ce cadre



### A4

- Projet d'élargissement à 2 x 3 voies du contournement nord-est de Metz de l'A4 (section Hauconcourt-Mey)
- Enquête publique **du 3 déc 2018 au 7 janv 2019**



28

## AUTRES ACTUALITES

### SRADDET

- Projet arrêté le 14.12.18 par la RGE
- Réunion technique avec les SCoT le 10.01.19
- Consultation des PPA dès janvier 2019



COMITE - 18/12/2018

Monsieur HASSER quitte la séance pour cause de conseil municipal à 20h30.

Monsieur ECKENFELDER préside la fin de séance.



Monsieur VIAU (AGURAM) présente la synthèse des travaux du séminaire "Tous mobiles" du 12 octobre 2018 à Woippy, repris dans le diaporama ci-dessous :

## DEMANDEZ LE PROGRAMME...

### ► Que prévoit le SCoTAM en matière de mobilité ?

#### ► Nos déplacements en questions

Quelles interactions entre intercommunalités ?

Quelles pratiques de mobilité vers les grandes polarités ?

Quelle mobilité des périurbains ?



Animation  
Pilotage et  
mobilité  
Omnibus &  
Cie

Testimonages d'acteurs

**Julien Freyburger** (Président de la CC Rives de Moselle)  
Enjeux du territoire

**Marie-Anne Isler Beguin** (Vice-Présidente de Metz Métropole)  
Orientations du futur Plan de Déplacements Urbains

**Philippe Balaenq** (Ehoia)  
Plan de Déplacements Inter-Entreprises secteur Graveries / Actisud

**SPL Destination Amnéville**

Enjeux de mobilité du pôle thermal et de loisirs

**Michèle Sauvage** (Direction des Transports et de la Mobilité, Région Grand Est)  
Vision régionale des enjeux de mobilité des périurbains

**Laurent Danner** (DGS, CC Houve Pays Boulageois)  
Mise en place d'un TAD à vocation sociale

### ► Quels enjeux de mobilité retenir pour la révision du SCoTAM ?

pause déjeuner

### ► Visite du site d'exploitation des Tamm

(Transports de l'Agglomération de Metz Métropole)



Conception et animation

**AGURAM**

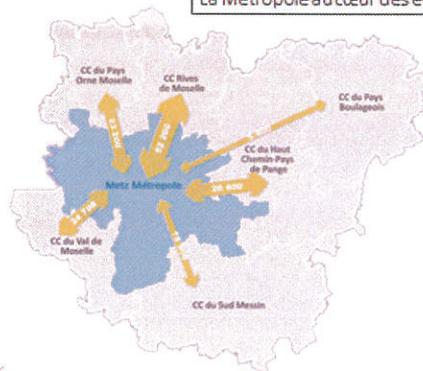
Catherine Fourrel de Frettes  
Stéphane Egraz  
Emmanuel Viau  
Patricia Gout



Séminaire de révision - 12 octobre 2018

## QUELLES INTERACTIONS ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS DU SCOTAM ? DE NOMBREUX ÉCHANGES, RÉALISÉS MAJORITAIREMENT EN VOITURE

Relations entre les 6 EPCI et Metz Métropole  
La Métropole au cœur des échanges du bassin de vie



150 000 dépl./jour  
dont 2/3 réalisés par les  
habitants des 6 EPCI



90 %



8 % (scolaire)



Séminaire de révision - 12 octobre 2018

QUELLES INTERACTIONS ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS DU SCOTAM ?

COMMENT RÉDUIRE L'USAGE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE DANS LES DÉPLACEMENTS ?



Renforcer l'**usage du ferroviaire** → favoriser le rabattement sur les gares du SCoTAM (étude gares)  
>>> **du TER au RER ?**



Développer une **offre TC plus attractive** pour les déplacements **pendulaires** depuis les **polarités périurbaines** (stations intermodales)



Renforcer l'**offre urbaine** et des possibilités de **rabattement** sur celle-ci



Renforcer **les échanges** entre les **différentes offres de transports collectifs**



Déployer **des aires de covoiturage** sur le territoire

33

Séminaire de révision - 12 octobre 2018

QUELLES INTERACTIONS ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS DU SCOTAM ?

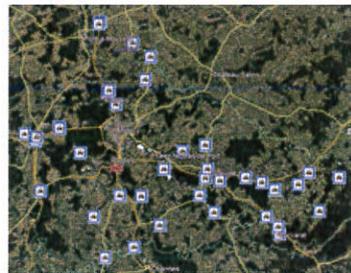
UN PETIT INTERMÈDE SUR LE COVOITURAGE ...

55 000 voitures vers Metz Métropole dont 1/2 utilise le réseau autoroutier

1/4 des conducteurs seuls



Aires de covoiturage 57

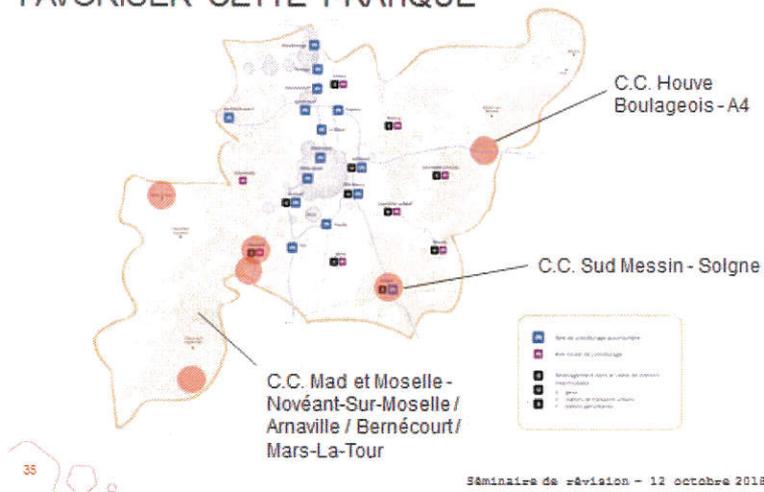


Aires de covoiturage 54

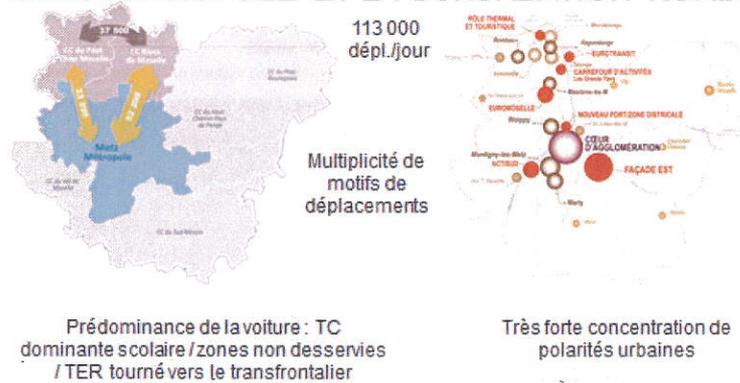
34

Séminaire de révision - 12 octobre 2018

QUELLES INTERACTIONS ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS DU SCOTAM ?  
**LES TERRITOIRES SE MOBILISENT POUR FAVORISER CETTE PRATIQUE**



QUELLES INTERACTIONS ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS DU SCOTAM ?  
 QUELLES PRATIQUES DE MOBILITÉ VERS LES GRANDES POLARITÉS ?  
**UNE INTERDÉPENDANCE TRÈS FORTE ENTRE METZ MÉTROPOLE ET LA CONURBATION NORD**



QUELLES INTERACTIONS ENTRE LES INTERCOMMUNALITÉS DU SCOTAM ?  
QUELLES PRATIQUES DE MOBILITÉ VERS LES GRANDES POLARITÉS ?

## QUELLE ORGANISATION DE LA MOBILITÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS D'ÉCHANGES QUOTIDIENS ?



Organiser la mobilité à l'échelle de la conurbation nord

TER comme transports collectifs structurant les échanges

Offre de transports collectifs de proximité

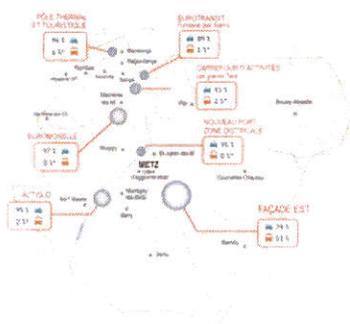
Accessibilité des équipements, des zones d'emplois et des polarités commerciales et ludiques

37

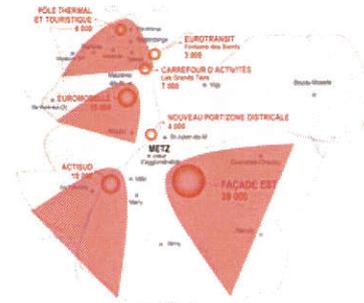
Séminaire de réflexion - 12 octobre 2018

QUELLES PRATIQUES DE MOBILITÉ VERS LES GRANDES POLARITÉS ?

## UNE ACCESSIBILITÉ DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES MONOMODALES



Problématique d'accès à l'emploi et aux services



Des aires de chalandises qui dépassent les limites institutionnelles

38

Séminaire de réflexion - 12 octobre 2018

QUELLES PRATIQUES DE MOBILITÉ VERS LES GRANDES POLARITÉS ?

COMMENT RÉPONDRE AUX BESOINS DE DÉPLACEMENT VERS LES ZONES D'ACTIVITÉS ?



Organiser la mobilité à l'échelle de la conurbation nord



Renforcer l'offre urbaine sur Metz Métropole



Développer une offre de transports en rabattement sur les pôles d'activités économiques périphériques ?



Promouvoir des PDE/PDIE en appui des politiques publiques

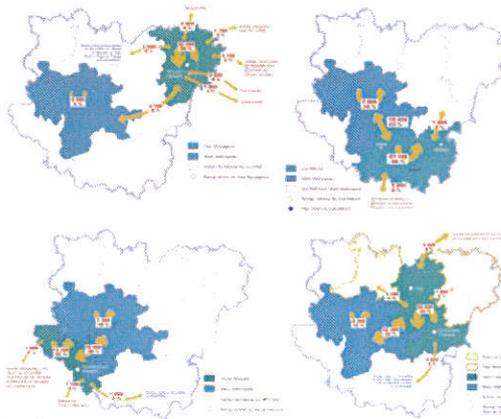
*Aller au-delà des obligations de la Loi de Transition Energétique (LTE) ?*



Séminaire de révision - 12 octobre 2018

QUELLE MOBILITÉ DES PÉRIURBAINS ?

DES BESOINS DE DÉPLACEMENT INTERNES AUX TERRITOIRES PÉRIURBAINS



Deux territoires aux polarités urbaines fortes

7% des ménages non motorisés

Près de 10% de non mobiles en moyenne (1/2 retraités)

Deux territoires attirés davantage par Metz Métropole



Séminaire de révision - 12 octobre 2018

## QUELLE MOBILITÉ DES PÉRIURBAINS ?

# COMMENT RÉPONDRE AUX BESOINS DE DÉPLACEMENT INTERNE DES TERRITOIRES PÉRIURBAINS ?

### Cibler davantage les non-mobiles ?



Développer une **offre de transports ciblée** autour des **polarités des territoires périurbains**



Encourager la pratique des **modes actifs** pour la **mobilité quotidienne**



Séminaire de révision - 12 octobre 2018

## DES PISTES D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS POUR LES DEUX NOUVEAUX EPCI



- Une station intermodale à Boulay ?



- Encourager les partenariats avec les deux AOM ?
- Intégration aux schéma cyclable / covoiturage du SCoTAM ?
- Intégration de la gare d'Onville ?



Séminaire de révision - 12 octobre 2018

## LA SUITE DES TRAVAUX



- **Approfondissements en groupe de travail**
  - SCoT & mobilité
  - SCoT & commerce
- **Intégration des enjeux dans le PADD**
- **Formulation des orientations et objectifs dans le DOO**

43

Séminaire de révision - 12 octobre 2018

*Plus aucune observation n'étant formulée, Monsieur ECKENFELDER lève la séance à 20 heures 30.*

Monsieur Henri HASSER

Président du Syndicat mixte